

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNI LE 5 MARS 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mme GAILLOT, MADORE, TRABAC, M. SARRE, Mme PRIOLLAUD, MM. CHAMAUD, BRUTUS, LALLEMAND, CHAUMEIL.

ABSENTS EXCUSES : Mme BALARD (procuration de vote à M. CHAMAUD), M. LABRUNE (procuration de vote à M. CHAUMEIL)

Mme GAILLOT Danielle est élue secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2010 est faite par M. DRUAUX.

Observations : M. CHAMAUD souhaite que soit vérifié si sa remarque concernant le Directeur de l'Ecole de Musique est mentionnée dans le précédent compte rendu.

### ORDRE DU JOUR :

#### LICENCE IV

La licence du Dupuytren expire en juillet, il est donc souhaitable de la revendre avant cette date au prix d'achat à M. FRUGIER qui effectuera les démarches nécessaires pour son renouvellement.

En ce qui concerne la vente de l'hôtel restaurant les accords bancaires ont été obtenus, il ne reste plus qu'à attendre la réponse de la Région pour les subventions. La signature pourrait avoir lieu fin juillet, les travaux en septembre et l'ouverture pour mars 2011.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de la licence IV du Dupuytren au prix d'achat soit 2000 €.

#### AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT

Il convient d'amortir les travaux d'assainissement réalisés en 2008 avenue de la République d'un montant de 22 865,52 €. Après délibérations, le conseil propose d'amortir des travaux sur 50 ans.

#### AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2010 D'ASSAINISSEMENT

Pour permettre de liquider la facture de l'ARBRE, le Conseil donne son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2010 les dépenses d'investissement d'assainissement suivantes :

Immobilisation incorporelle – chapitre 20 : 6500 € Correspondant au quart du montant inscrit au BP 2009.

## **SPANC**

Suite à l'appel d'offres concernant le Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs, la commission d'appel d'offres du groupement de communes a ouvert les plis le 03 Février 2010, 2 entreprises ont soumissionnés :

IMPACT CONSEIL : **62 086,00 HT**

SAUR : **61 805,00 HT**

Après étude des propositions la CAO a retenu LA SAUR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité a confirmé le choix de la Commission d'Appel d'Offre.

La participation moyenne par foyer sera de 70 € pour un contrôle.

Pour Pierre-Buffière une réunion aura lieu en mai. Une cinquantaine de foyers vont être concernés.

## **VENTE D'HERBE**

Pour cette année la vente d'herbe portera sur 5 hectares. Un article sera passé dans les journaux pour l'offre de prix.

M. CHAMAUD estime que c'est dommage que la partie visible du camping en dessous de la salle culturelle soit vendue. M. CAILLAUD précise qu'un aménagement paysager est prévu.

## **EMPLOI SAISONNIER**

Il faut faire paraître la date de clôture pour les candidatures à un poste saisonnier. Les conditions de recrutement de l'an dernier sont reconduites pour 2010

## **SYDED**

La reprise des hauts de quai serait faite par le SYDED de manière individuelle au choix des communes avec reprise des emprunts, frais de remise aux normes estimée à 25 000 €, mise en place de l'informatique avec cartes magnétiques. Le fichier listing des foyers est à faire sur la commune pour mise en place en septembre.

Nous n'avons aucune remarque du SYDED en ce qui concerne la gestion de la déchetterie le personnel fait très bien son travail, toutefois pour le personnel non repris, il faudra prévoir la réutilisation des heures qui étaient réalisées à la déchetterie.

Il faut également craindre une hausse du coût à la tonne par habitant.

## **MISSION LOCALE RURALE**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à la Mission locale rurale. La cotisation pour 2010 s'élèvera à 0,78 € par habitant.

Le Conseil Municipal unanime accepte de renouveler son adhésion à la Mission Locale Rurale.

## **INFORMATIQUE MAIRIE**

La CERIG nous propose un contrat d'entretien pour le système de sauvegarde d'un montant de 44 € par an. Après délibération le conseil donne son accord pour souscrire ce contrat d'entretien.

Suite à une panne et vu l'ancienneté des postes informatiques il a été nécessaire de renouveler les ordinateurs du secrétariat.

## **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Les nouveaux chiffres de population issus du recensement annuel de la population et la nécessité de prendre désormais en compte la population totale pour le calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité nous conduisent à prendre une délibération pour la prise en compte du nouveau seuil de population soit 1145 h, pour fixer le montant de la redevance. Le conseil municipal unanime adopte cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Elections**

Il convient de prévoir les permanences de surveillance du bureau de vote pour le 14 et 21 mars. Une feuille circule pour que chacun s'inscrive selon ses disponibilités.

### **Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire présente les projets pour 2010. Les points importants sont : le Chauffage de la mairie, la réfection cours des écoles, l'accessibilité handicapés mairie, le parking de la mairie, la réhabilitation du T4 mairie. Il est prévu des achats de matériel, de la signalétique, de la réfection de voirie et de bâtiments, du mobilier urbain et cinéraire. Sont subventionnés, l'étude diagnostic énergie de la mairie, le chauffage, certains travaux de voirie, l'accessibilité handicapés, l'achat de l'écran pour ciné+, les cases de columbarium.

### **Ecole numérique rurale**

Monsieur LEBLANC précise que la participation recalculée sera un peu plus élevée. Ce projet n'a pas été retenu par l'académie cette année, mais le dossier est de nouveau présenté pour le RPI. Les démarches sont réalisées par St Hilaire Bonneval.

### **Communauté de Communes**

Un courrier de demande d'information a été envoyé à la préfecture, en ce qui concerne la volonté de la commune de St Paul de sortir de la Communauté de Communes Briance-Roselle, afin de rejoindre une autre Communauté. Chacun a été destinataire de la réponse de la préfecture.

M. CHAMAUD précise que la commune de St Paul voulait faire entrer les Communes de St Genest et St Bonnet dans la Communauté, mais n'avait jamais émis le souhait de se tourner vers St Léonard. C'est son choix, mais nous, qu'allons nous faire ? Aux vœux de St Germain, il aurait été parlé de l'opportunité de la venue de la Communauté de Communes Briance Roselle, mais qu'en sera-t-il des compétences ?

En effet nous sommes obligés de bouger, mais rien ne dit que, en cas de regroupement sur l'axe A20, nous ne soyons pas englobés par St YRIEIX.

M. CHAMAUD pense qu'il vaut mieux rester du côté rural et ne surtout pas aller vers l'agglo de LIMOGES.

Pour le moment, M. le Maire précise qu'il lui manque un contact avec l'ISSAURE.

M. CAILLAUD, pense qu'il faut étudier toutes les possibilités, y compris Nexon, ST Yrieix et Limoges.

## **Maison de la solidarité**

Monsieur CAILLAUD précise que le projet va être réalisé en deux tranches.

En 2010 la cession de la partie communale et aménagement d'un appartement de fonction au 1<sup>er</sup> étage

En 2011 création en partie basse des bureaux de la maison de la solidarité.

Ces locaux seront entièrement à la charge du département. La commune récupérera 2 bureaux et 3 autres seront réservés aux associations de la MSD.

## **Chabanas**

Le plan d'aménagement de la voirie est présenté par M. CAILLAUD. Les travaux seront réalisés en deux tranches. La zone comptera environ 20 lots.

## **Assainissement**

Une nouvelle étude de zonage avait été demandée, les résultats identiques à la première étude, ont mis en avant les priorités.

- Réhabilitation des réseaux du quartier du Pont Neuf
- Création d'un bassin de rétention impliquant l'achat d'une partie de la parcelle appartenant à M. Beaugerie
- Mise en place d'un réseau séparatif gravitaire Impasse Blanzou
- Mise en place d'un réseau séparatif avec refoulement rue de la fabrique, rue de Beausoleil et rue du Pont Vieux.

Soit environ 717 000 € H.T. de travaux sur 6 ans.

Une étude supplémentaire, estimée à 20 000 €, est à faire pour le relevé topographique du secteur compris entre le pont neuf et la station.

## **Maison de retraite**

Le projet de transfert de l'emprunt est abandonné. L'emprunt se termine en 2014 et ne représente pas un intérêt majeur pour la maison de retraite, de plus cette opération augmenterait le coût de journée pour les résidents.

## **Syndicat de voirie**

Le syndicat de voirie est en difficulté, la prochaine réunion syndicale aura lieu dans 3 ou 4 mois. Les indemnités des président et vice-président sont supprimés.

## **PLU**

On arrive à la fin de la révision. La commission des sites a été consultée pour l'urbanisation des zones de Chabanas.

M. CHAMAUD demande si M. MALABRE siège toujours au SEHV ?

M. CAILLAUD informe de l'ouverture des « resto du cœur ». Tous les travaux sur ce local ont été faits par eux même.

L'appartement au dessus est loué. Loyer mensuel 350 €.

## **Cimetière**

M. et Mme BONNEVILLE souhaitent donner la concession qu'ils avaient réservée. Un acte de substitution sera réalisé au profit des nouveaux concessionnaires.

## **Columbarium**

La dernière case de columbarium a été louée, trois cases supplémentaires ont été commandées et arriveront dans le courant du mois. Il faudra en prévoir d'autres. Cet achat peut être subventionné par le conseil général.

## **Transports scolaires**

Le Syndicat des transports scolaires a un an de sursis avant dissolution. L'actif sera réparti entre les communes adhérentes.

## **Tour du canton**

Nous avons reçu une demande de subvention, la subvention de 170 € attribuée en 2009 est reconduite.

## **Conciliateur**

Une subvention de 50 € est reconduite pour cette année.

Monsieur BRUTUS informe le conseil que la 2<sup>ème</sup> rencontre des écrivains du limousin aura lieu le 1<sup>er</sup> mai, en partenariat avec France Bleu Limousin. Il y aura 15 auteurs présents dans la salle de la mairie. Le budget de cette manifestation s'élève à 300 €.

Pour le jumelage l'annonce est consultable sur le site TWINNIG.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.